

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### ***Loi Besson-Moreau : se saisir des indicateurs en filière sucre pour retrouver de la valeur***

**En permettant à l'interprofession de la betterave et du sucre de publier des indicateurs de marché, la Loi Besson-Moreau offre au secteur l'opportunité de construire une contractualisation qui permette une meilleure répartition de la valeur du producteur au consommateur dans une approche plus dynamique des marchés pour retrouver durablement du revenu.**

Le Sénat et l'Assemblée nationale, réunis hier en Commission Mixte Paritaire, ont adopté la Proposition de Loi visant à protéger la rémunération des agriculteurs, portée par le Député Grégory Besson-Moreau (dite également EGA-2).

La filière betterave avait été exclue de la loi EGA-1, elle est désormais concernée par cette loi : l'interprofession de la Betterave et du Sucre (AIBS) devra dorénavant diffuser des indicateurs de prix de marché.

Depuis la fin des quotas, la commercialisation du sucre a montré ses limites, avec des prix fixés à des niveaux inférieurs au seuil de référence (404 € /t) depuis 2017 ! Cela a conduit à une destruction de valeur pour l'amont de la filière (betteraviers, sucriers) sans précédent au profit de la seconde transformation.

Malgré le fait que l'Union européenne soit redevenue nette importatrice, les hausses de prix suffisantes n'ont pu être passées aux acheteurs de sucre pour rémunérer dignement les différents acteurs de l'amont.

Résultat, les prix de betteraves en France sont parmi les plus faibles d'Europe et ne permettent plus de couvrir les coûts de production depuis 3 ans. In fine, on ne peut que faire le constat que les betteraviers sont otages de cette situation.

*Pour le président de la CGB, Franck Sander : « Cette loi est l'opportunité de faire évoluer la contractualisation de l'ensemble de notre filière sur la base d'indicateurs de marchés partagés par tous pour rééquilibrer les rapports de force entre vendeurs et acheteurs de sucre et ainsi aller retrouver de la valeur. C'est une étape importante de progrès pour notre filière même si elle n'éluide pas le besoin d'approfondir la réflexion autour des marchés à termes et d'outils contracycliques tels que l'Instrument de Stabilisation des Revenus. »*